Publié le 12/02/2024

ID: 004-200072304-20240206-D202419-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 6 février 2024

DELIBERATION N°2024/19

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES AIRES D'EMBARQUEMENT SPORTS D'EAU VIVE - SITES INSCRITS AU PDESI (PLAN DEPARTEMENTAL ESPACE SITE ET ITINERAIRE) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Date de convocation : 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 26 Présents : 14 Absent(s) : 12

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 4

Résultat du vote :

Votants: 19

dont « pour » : 19dont « contre » : 0dont « abstentions » : 0

PRESENTS:

Mmes BARDIN Régine, GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra et VAGINAY RICOURT Sophie (quitte la séance après le vote de la guestion n°8).

MM. BARNEAUD Christophe (quitte la séance après le vote de la question n°8), BOUGUYON Yvan (quitte la séance après le vote de la question n°8), CAPEL Denis, FORTOUL Jacques, GASTON Arnaud, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ORTUNO Miguel (quitte la séance après le vote de la question n°8), PELLOUX Jacques et TRON Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES:

Mmes **ALLEMANDI** Florence (pouvoir à VAGINAY-RICOURT Sophie), **BANCILLON BOË** Fabienne (pouvoir à BARNEAUD Christophe), **GARCIER** Clarisse (pouvoir à BOUGUYON Yvan), et **DONNEAUD** Chantal (pouvoir à GASTON Arnaud).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (pouvoir à JACQUES Elisabeth), **ISOARD** Bernard (pouvoir à M. TRON Jean-Michel), **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques) et **REYNAUD** Frédéric (pouvoir à REYNAUD Sandra).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARDIN Régine

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 004-200072304-20240206-D202419-DE

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024 Ordre n°20

Délibération n°2024/19

Classification ACTES: 7.5 Subventions

OBJET: TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES AIRES D'EMBARQUEMENT SPORTS D'EAU VIVE - SITES INSCRITS AU PDESI (PLAN DEPARTEMENTAL ESPACE SITE ET ITINERAIRE) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil de Communauté

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVUSP de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien et de remise en état des aires d'embarquement et débarquement des sports d'eau vive sur le cours de la rivière Ubaye :

CONSIDERANT les dégâts recensés sur les aires de sports d'eau vive suite à la crue du 1er décembre 2023 :

CONSIDERANT que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % de la dépense HT par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ;

programme de travaux. proposés le service communautaire par « Attractivité 4 Saisons », estimé à la somme de 15 000 € HT :

VU l'avis favorable de la commission « attractivité 4 saisons » réunie le 30/01/2024 :

Sur proposition de Denis CAPEL, vice-président,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- APPROUVE le programme de travaux qui lui est présenté.
- DONNE son accord à la réalisation desdits travaux.
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT.
- SOLLICITE du Conseil Départemental la possibilité de commencer les trayaux prévus avant la réception de l'arrêté de subvention.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération qui compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus pourrait s'établir comme suit :

Dépenses = 15 000 €

Recettes =

Subvention sollicitée (50 % de 15 000 € HT) 7 500 € **Autofinancement CCVUSP** 7 500 € Total Recettes = 15 000 €

- RAPPELLE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2024 de la CCVUSP - Section investissement - service 006 - opération n°36 « Eau Vive ».
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François LECA 13002 Marseille, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme. La Présidente, Winne Elisabeth JACQUES